

FRATERNITE SACERDOTALE SAINT PIE X

LOU PESCADOU

NICE - CANNES - GRASSE

N° 215 – novembre 2021
prix indicatif : 2 €

Chapelle de la Visitation
17, place Sainte-Claire
06 300 Nice

14, avenue François Tuby
06150 Cannes-La Bocca

Chapelle Saint-Louis
4, avenue Chiris
06130 Grasse

04 93 85 32 44

Le chemin de Croix

Alors que s'élabore le projet d'un nouveau chemin de croix pour notre chapelle de Nice, plus en harmonie avec le magnifique style du lieu, *Lou Pescadou* ne voudrait pas vous laisser étranger à l'avancée des travaux. Certes, il vous présentera mois après mois quelques esquisses pour vous donner un avant-goût de l'œuvre finale, gardée bien sûr secrète jusqu'au dernier instant. Mais surtout, il voudrait vous proposer une méditation progressive du chemin de croix. Avant de s'arrêter à la première station en ce numéro, il importe peut-être de s'interroger sur l'origine du chemin de croix.

Il m'a aimé et s'est livré pour moi ! (Ga 2, 20)
Le cri d'émerveillement de saint Paul n'a cessé de résonner à travers les siècles. À sa suite, tous les saints ont mis leur dilection à contempler la Passion du Christ, y lisant tout l'amour de Dieu pour nous. Oui, Dieu *a fait éclater son amour pour nous, puisque le Christ est mort pour nous, alors que nous étions pécheurs* (Ro 5, 8).

Dès le I^o siècle, à l'approche de la Pâque, les premiers chrétiens aimaient se rendre à Jérusalem pour retracer avec foi l'itinéraire du chemin parcouru par le Christ, depuis le prétoire de Pilate jusqu'au Golgotha, lieu de la crucifixion. Avec la paix de Constantin, en 313, les pèlerins ne vinrent plus seulement d'Orient, mais de tout l'Occident pour parcourir la « via dolorosa », ainsi qu'on l'appelait. Un écrit daté de 380 nous est parvenu, où Égérie, noble femme venue depuis la Galice espagnole, rapporte : « *On va vers la ville à pied en chantant des hymnes* ». Égérie dit faire partie de ces nombreux pèlerins, *grands et petits, riches et pauvres*, qui font le voyage d'Occident pour revivre sur place la Passion du Christ, au moment de Pâques.

Fallait-il limiter cette pratique aux seuls privilégiés pouvant se rendre à Jérusalem ? Saint François d'Assise, le premier stigmatisé qui pleurait en pensant aux plaies du Christ, *signes de l'amour débordant du Fils de Dieu pour chacun*, ne le pensait pas. Ce saint, à qui l'on doit d'avoir représenté la première crèche de Noël – c'était en 1223 – inaugura aussi les premières représentations, en plusieurs épisodes, de la Passion du divin Sauveur. La coutume s'établit bientôt dans son Ordre religieux. Or, tandis qu'on leur confiait au XIV^o siècle la custodie des lieux saints à Jérusalem, ces mêmes franciscains établirent dans leurs autres églises des représentations de la Passion du Christ, pour que chacun puisse s'unir aux souffrances de Jésus. Naissait doucement le chemin de croix tel que nous le connaissons maintenant. Cette coutume fut bientôt validée par un bref apostolique d'Innocent XI (1686) qui donnait existence officielle au chemin de croix. Il revint à Clément XII (1731), de fixer à quatorze le nombre des stations.

Saint Léonard de Port-Maurice (1676-1751), franciscain lui aussi, fut le grand propagateur du chemin de croix. Il le prêcha au cours de ses trois cents missions effectuées à Rome, en Corse et dans l'Italie du Nord. On doit encore à sa plume les premières méditations écrites du chemin de croix. En France, la dévotion aux quatorze stations du chemin de croix ne fut introduite qu'au lendemain de la Révolution, grâce aux prêtres immigrés en Italie qui le ramenèrent de leur exil.

À la suite de tous ces saints, puissions-nous développer une véritable dévotion envers la Passion de notre divin Sauveur.

Abbé P. de LA ROCQUE

Via crucis (1) – Jésus est condamné à mort

Ils conduisirent Jésus de chez Caïphe au prétoire : c'était le matin. Mais les juifs n'entrèrent pas dans le prétoire, pour ne pas se souiller et afin de pouvoir manger la Pâque (Jn 18, 28).

Commence ici le deuxième procès de Jésus. Une première fois, il avait été jugé la nuit par le Sanhédrin, procès qui s'était conclu par sa condamnation à mort. Le motif en était clair : les autorités juives le condamnerent, car ils refusaient sa divinité : *Le grand prêtre lui dit : Je t'adjure par le Dieu vivant de nous dire si tu es le Christ, le Fils de Dieu ? Jésus lui répondit : Tu l'as dit ; et moi, je vous le dis, vous verrez le Fils de l'homme siéger à la droite du Tout-Puissant et venir sur les nuées du ciel. Alors le grand prêtre déchira ses vêtements, disant : Il a blasphémé, qu'avons-nous encore besoin de témoins ? Vous venez d'entendre son blasphème : que vous en semble ? Ils répondirent : Il mérite la mort (cf. Mt 26, 63-66).* Si Notre Seigneur est déjà condamné, pourquoi ce second procès, dit civil ? Tout d'abord parce que les romains, puissance occupante du pays, s'étaient réservés le droit de mort. Si les tribunaux juifs pouvaient régler les petits litiges, les grandes causes devaient être portées au tribunal romain. En l'occurrence, cette disposition arrangeait les juifs. En effet, non seulement ils voulaient faire mourir Notre-Seigneur, mais ils voulaient encore qu'Il meure crucifié. C'était à leurs sens la meilleure

preuve de sa non messianité, vu qu'il était écrit dans le Lévitique : *Celui qui est pendu au bois est maudit de Dieu (Dt 21, 23).* Mourir en maudit de Dieu, ce n'était point être le Messie choisi de Dieu, béni de Dieu. Or la loi juive ne prévoyait pas la condamnation à mort par le bois, mais seulement par lapidation. A l'inverse, l'usage romain consistait à crucifier les condamnés s'ils n'étaient pas citoyens romains. Il fallait donc que ce soient les romains qui condamnent Jésus à mort, pour qu'Il soit crucifié.

Aussi l'amènèrent-Il devant Pilate. La configuration des lieux a son importance. Ce prétoire, ou palais occupé par le procureur, n'est autre que la forteresse Antonia, à l'angle du temple de Jérusalem ; lieu impur par excellence pour un juif, et Pilate le sait. Respectant leurs coutumes, il sort sur un balcon, situé au premier étage, pour instruire le procès, tandis que la foule reste dehors. Le condamné lui, entre dans la salle du prétoire, car il n'est plus digne d'aucun respect ; peu importe qu'il soit souillé.

À lui seul, ce détail souligne la terrible hypocrisie des juifs : au moment où, par jalousie, ils livrent l'innocent à la mort, ils refusent d'entrer dans le

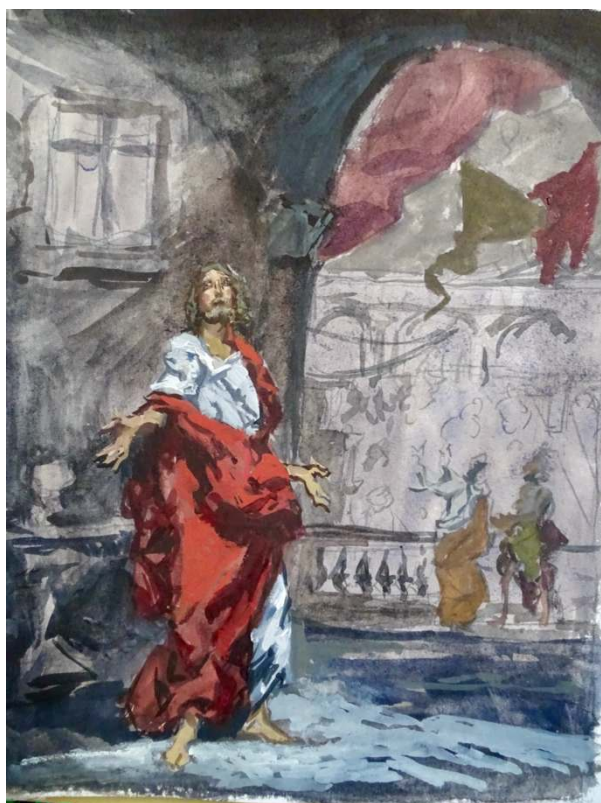
prétoire sous prétexte de souillure légale. Ils veulent célébrer la Pâque, mais refusent de reconnaître le véritable agneau pascal, qui seul enlève le péché du monde. Terrible légalisme qui permet les plus grandes trahisons, pourvu qu'elles apparaissent aux yeux des hommes comme accomplies pour la plus grande gloire de Dieu...

Pilate sortit donc vers eux, et dit : Quelle accusation portez-vous contre cet homme ? Ils lui répondirent : Si ce n'était pas un malfaiteur, nous ne te l'aurions pas livré. Pilate



leur dit : Prenez-le vous-mêmes, et jugez-le selon votre loi. Les Juifs lui répondirent : Il ne nous est pas permis de mettre personne à mort : afin que s'accomplît la parole que Jésus avait dite, lorsqu'il avait indiqué de quelle mort il devait mourir (Jn 18, 29-32).

Sont confirmés les deux motifs qui ont conduit les juifs à soumettre Jésus au tribunal de Pilate : *Il ne nous est pas permis de mettre personne à mort* ; et le genre de mort : *afin que s'accomplît la parole que Jésus avait dite, lorsqu'il avait indiqué de quelle mort il devait mourir*. Saint Jean fait ici allusion à la prophétie qu'il avait rapportée peu avant (Jn 12, 32-33), quand Jésus avait dit : *Quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tous les hommes à moi. Ce qu'il disait, pour marquer de quelle mort il devait mourir, la croix*. Le chef



d'accusation n'apparaît nullement ici. Il ne sera manifesté que plus tard lorsque, dans leur fureur, les juifs révéleront le motif de leur rejet : *Nous avons une loi et, d'après notre loi, il doit mourir, car il s'est fait Fils de Dieu* (Jn 19, 7). Pour l'heure, c'est Notre Seigneur lui-même qui va instruire son procès. Sa vie, nul ne

la lui ôte, c'est lui qui la donne (Jn 10, 18).

Pilate devant la Vérité

Pilate étant donc entré dans le prétoire, appela Jésus, et lui dit : Es-tu le roi des Juifs ? Jésus répondit : Dis-tu cela de toi-même, ou d'autres te l'ont-ils dit de moi ? Pilate répondit : Est-ce que je suis Juif ? Ta nation et les chefs des prêtres t'ont livré à moi : qu'as-tu fait ? Jésus répondit : Mon royaume n'est pas de ce monde ; si mon royaume était de ce monde, mes serviteurs auraient combattu pour que je ne fusse pas livré aux Juifs, mais maintenant mon royaume n'est point d'ici-bas. Pilate lui dit : Tu es donc roi ? Jésus répondit : Tu le dis, je suis roi. Je suis né et je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité : quiconque est de la vérité écoute ma voix. Pilate lui dit : Qu'est-ce que la vérité ? Ayant dit cela, il sortit de nouveau pour aller vers les Juifs, et il leur dit : Pour

moi, je ne trouve aucun crime en lui (Jn 18, 33-39).

Ce dialogue mène au cœur du mystère, entièrement dominé par la personne du Christ. C'est à lui d'abord qu'il revient d'instruire le procès : *Qu'as-tu fait ?* lui demande Pilate. Mais surtout, ô paradoxe, Notre-Seigneur ne s'y occupe

pas de lui-même, mais seulement de Pilate : Jésus veut se découvrir à lui, se donner à lui ; Il veut lui révéler Dieu, lui ouvrir le chemin du Ciel. C'est le sens de sa première réponse. À Pilate qui lui demande s'il est roi des juifs, Jésus répond : *Dis-tu cela de toi-même, ou d'autres te l'ont-ils dit de moi ?* Parler ainsi, c'est inviter Pilate à distinguer entre royauté et royauté. Certes, il y a les royautés de la terre, que connaît Pilate : *dis-tu cela de toi-même ?* Mais il est une autre royauté, « une royauté de vérité et de vie, une royauté de sainteté et de grâce, une royauté de justice, d'amour et de paix » (Préface du Christ roi), une royauté surnaturelle et messianique, éternelle, celle-là même annoncée par les prophètes : *d'autres te l'ont-ils dit de moi ?* Pilate ne saisit pas la distinction, mais revient au procès : *Qu'as-tu fait ?* À cette question, Jésus ne répond nullement : Il n'est pas là pour défendre sa vie menacée, mais pour la donner, pour se donner. Il veut se donner à Pilate, lui donner la vie de la grâce, lui donner la lumière de l'éternelle vérité. Il éclaire donc Pilate ; son royaume n'est pas de ce monde, il n'est pas temporel mais éternel. Pilate est attaché aux biens matériels, aux honneurs passagers, au pouvoir temporel ; Jésus veut réveiller en lui la soif d'éternité : *Je suis né et je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité : quiconque est de la vérité écoute ma voix*. C'est alors que survient la question clé de Pilate : *Qu'est-ce que la vérité ?* Ô Pilate, écoute ! regarde !

contemple ! Elle est là, devant toi, la Vérité incarnée ! Dans ce face-à-face extraordinaire, loin du bruit, loin de la foule qui dehors hurle, Celui qui est la Vérité se propose toute entier à toi ! Il veut se donner à toi, celui qui a dit : *Je suis la voie, la vérité, la vie* (Jn 14, 6). Oublie un instant ton pouvoir, les choses de la terre, ta puissance ; tais-toi, contemple. Regarde du regard de la foi, et alors la lumière se fera en toi, parce que Jésus est là devant toi, lui qui est cette *lumière venue éclairer tout homme en ce monde* (Jn 1, 9). Pilate est à la croisée des chemins. Soit il s'agenouille et adore, soit il fuit le Christ, comme Adam pécheur avait fui la présence de Dieu (Ge 3, 10). Que vas-tu faire, ô Pilate ? *Ayant dit cela, il sortit de nouveau, pour aller vers les Juifs*. Parce qu'il refuse de reconnaître le Christ pour ce qu'Il est, il sort rejoindre la foule des pécheurs : *Il sortit de nouveau pour aller vers les Juifs*. Pécheur, il n'est pas digne de cette salle du prétoire où se joue le destin de l'humanité, il n'est pas digne de cet instant suprême où le monde va être jugé et vaincu. Il sort rejoindre les pécheurs, et voici Jésus seul ; seul dans la salle du prétoire, seul dans la salle du jugement.

Jésus devant son Père

Seul ? Non ! Car voici enfin arrivé le sommet de la scène : Jésus, dans la salle du jugement, interposé entre tous les hommes pécheurs d'un côté – à l'extérieur – et son Père de l'autre. Voici le moment suprême, c'est maintenant que le jugement va être rendu.

Pénétrez humblement dans ce prétoire, placez-vous discrètement dans un recoin, pour saisir quelque chose de l'échange extraordinaire entre le Christ et son Père. Certes, de là où vous êtes placés, vous ne voyez Jésus que de dos. Comment en serait-il autrement ? Il est le saint, le saint par excellence, l'Agneau sans tache se livrant à son Père, par amour. Comment pourriez-vous voir de face cet amour infini, car divin, qui habite l'humanité de Jésus ? Déjà Moïse avait réclamé de voir Dieu face-à-face, et il lui fut répondu que nul ne pouvait voir Dieu face-à-face sans mourir. Car la face de Jésus est toute de perfection, elle est la splendeur de la gloire du Père, toute de pureté, toute de sainteté, immobile dans une plénitude de déité qui ne peut s'accroître ; face qui baigne tellement dans la déité, qui est plongée si avant dans le mystère du Père, que toutes les angoisses et amères souffrances de la Passion ne l'en peuvent tirer ni distraire, parce qu'elles ne peuvent atteindre jusque-là ; face intérieure, réservée au seul regard du Père, habitée par la vision béatifique dès les premiers instants de sa



conception. À Moïse cependant, il fut donné de voir la gloire divine, *de dos* (Ex. 33, 20). Demandez la même grâce à Dieu. En cet instant solennel entre tous, vous y découvrirez le décret divin de notre Rédemption, prenant chair dans le Christ Jésus. Irradiant l'humanité de Jésus, sa filiation divine le pousse à se livrer, à se donner humblement pour la gloire du Père, pour le salut des hommes. Il *veut* se livrer : *Ma vie, nul ne me l'hôte, c'est moi qui la donne*. En cet instant si solennel du suprême jugement, Il présente à son Père sa volonté, et Dieu agréé l'offrande de l'humanité de Jésus. C'est là, au prétoire, dans ce face-à-face non plus entre Pilate et Jésus, mais entre Jésus-homme et le Père éternel, que le juge-

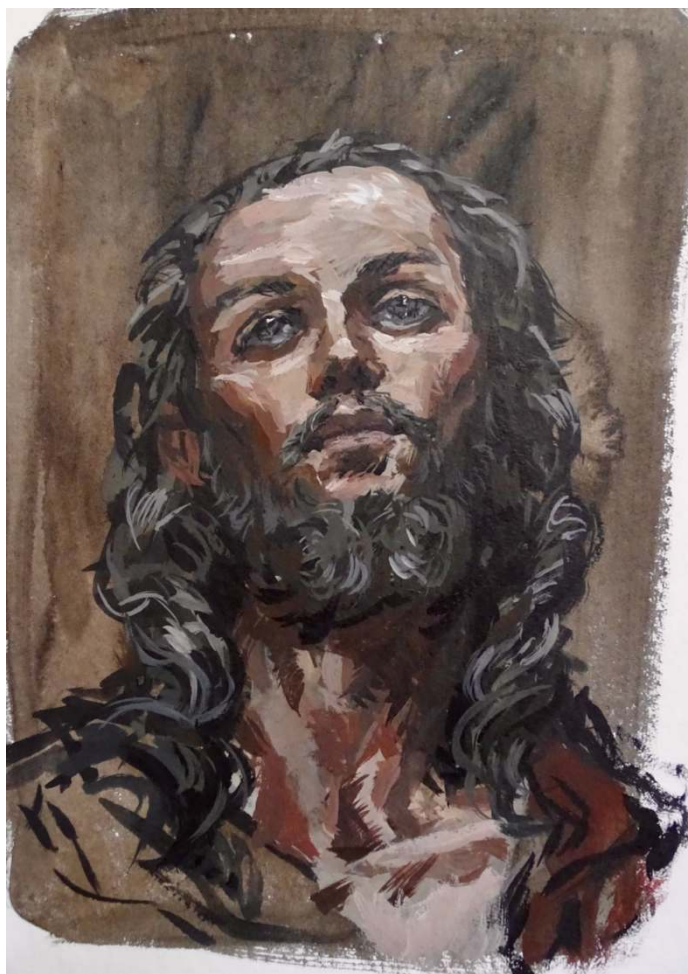
ment divin s'accomplit. Les hommes n'auront plus qu'à l'exécuter. Et voici que déjà, les fruits de Rédemption sont signifiés par la libération de Barabbas : *Pilate dit aux Juifs : Pour moi, je ne trouve aucun crime en lui. Mais c'est la coutume qu'à la fête de Pâque je vous délivre quel-qu'un. Voulez-vous que je vous délivre le roi des Juifs ? Alors tous crièrent de nouveau : Non pas lui, mais Barabbas. Or, Barabbas était un brigand (Jn 18, 38-40).* Ce brigand, amnistié par la mort de Jésus, nous représente tous...

Pilate devant l'Amour

Quel est le prix de Barabbas, quel est le prix des âmes, quel est le prix de notre Rédemption ? Il n'est autre que le sang de Jésus : *Vous avez été affranchis non par des choses périssables, de l'argent ou de l'or, mais par un sang précieux, celui de l'agneau sans défaut et sans tache, le sang du Christ (1 P 1, 18-19).* Et saint Jean, donc, de continuer : *Alors Pilate prit Jésus et le fit flageller ; et les soldats, ayant tressé une couronne d'épines, la mirent sur sa tête, et le revêtirent d'un manteau de pourpre ; puis, s'approchant de lui, ils disaient : Salut, roi des Juifs ! et ils le souffletaient. Pilate sortit encore une fois et dit aux Juifs : Voici que je vous l'amène dehors, afin que vous*

sachiez que je ne trouve en lui aucun crime. Jésus sortit donc, portant la couronne d'épines et le manteau d'écarlate ; et Pilate leur dit : Voici l'homme (Jn 19, 1-5).

Nous voici au *Ecce homo*. Dans son injustice, Pilate a fait flageller Jésus, bien que par deux fois, il l'ait proclamé innocent. En un geste ô combien prophétique, quoique sans le savoir, les soldats l'ont couronné d'épines, de ces épines qui, depuis le premier péché d'Adam symbolisent le péché : *La terre produira pour toi des épines (Ge 3, 18)*. C'est ce Christ défiguré que Pilate



montre à toute l'humanité pécheresse. L'*Ecce homo* est cette fois-ci vu de face, tant par Pilate que par les juifs. Face méprisée et bafouée, moquée

et détestée, ensanglantée ; face du sacerdoce d'expiation et d'immolation, face de toutes les douleurs, de tous les abandons, face de faiblesse et de détresse, face de l'agonie, face de toutes les miséricordes. Ô Pilate, contemple ! Tout à l'heure, tu n'as pas voulu considérer la splendeur de la vérité, et du Christ tu t'étais détourné. Laisse-toi toucher maintenant par le visage encore plus parlant de l'amour incarné ! Regarde, contemple ! À nouveau, il t'est donné de t'agenouiller ; non plus seulement pour adorer, mais désormais aussi pour demander pardon ; pardon de tes premiers crimes, car tu viens de maltraiter l'innocent. Oui Pilate, regarde ton péché en lui, regarde ces blessures, ces souffrances : tout cela est la conséquence de tes actes. Mais, derrière ces blessures, regarde aussi ce regard, regarde la rédemption qu'Il te propose. Tes péchés, Il les porte ; en son amour, Il veut les expier. Mais Il ne le fera pas sans toi. Ne te laisse pas enfermer dans ton péché, il n'est pas trop tard. Toi aussi, regarde ce visage, laisse-toi regarder par le Christ : c'est son regard qui avait converti Pierre après son reniement (Lc 22, 61). C'est en lui que tu découvriras tout l'amour de Dieu pour toi.

Abbé P. de LA ROCQUE

Les saints ont-ils connaissance des prières que nous leur adressons ?

Comment saint Christophe, que vous invoquez quand vous prenez votre voiture, peut-il vous entendre ? Comment saint François, saint Joseph ou sainte Philomène peuvent savoir qu'on a déposé un cierge devant leur statue ? En ce mois qui s'ouvre par la fête de tous les saints, nous voudrions répondre à ces questions, en rappelant d'abord ce qu'est le Ciel.

Le Ciel consiste à voir Dieu, par lequel et pour lequel nous sommes faits. Saint Paul enseigne : *Nous voyons maintenant à travers un miroir, en énigme, mais alors nous verrons face à face* (1 Cor 13, 12). Saint Jean précise : *Nous le verrons tel qu'il est* (1 Jn 3, 2). Nous verrons, mieux nous connaissons Dieu : *La vie éternelle*, dit Notre Seigneur Jésus Christ, *c'est qu'ils vous connaissent, vous le seul vrai Dieu, et celui que vous avez envoyé, Jésus Christ* (Jn 17, 3).

Le pape Benoît XII, en 1336, a déclaré infailliblement, dans sa constitution *Benedictus Deus*, que les âmes des élus « voient l'essence divine d'une vision intuitive, et même face à face. [...] L'essence divine se manifeste aux élus immédiatement à nu, clairement et à découvert. » Quel est l'effet de cette vision ? « Les âmes des élus jouissent de cette même essence divine [...] et, en raison de cette vision et de cette jouissance, les âmes de ceux qui sont déjà morts sont vraiment bienheureuses et possèdent la vie et le repos éternels. » Le catéchisme du concile de Trente enseigne : « Cette félicité est si grande que personne, excepté les saints eux-mêmes, ne saurait s'en faire une juste idée. »

Sainte Thérèse d'Avila a été gratifiée d'une vision du Ciel alors qu'elle était encore sur terre. Elle écrit dans son autobiographie : « Les premières personnes que j'y vis furent mon père et ma mère. Ces lumières ont banni de mon cœur, en très grande partie, une crainte fort vive que j'avais toujours eue de la mort. Mourir me semble maintenant la chose du monde la plus facile pour l'âme fidèle à Dieu puisque, en un moment, elle se voit libre de sa prison et introduite dans le repos. J'appris aussi à connaître quelle est notre véritable patrie, et à regarder cette vie comme un pèlerinage. C'est un grand avantage d'avoir vu ce qui nous est réservé là-haut, et de

savoir où nous sommes appelés à habiter. Celui qui doit aller s'établir dans une contrée lointaine trouve un puissant secours, pour supporter les fatigues du voyage, dans la connaissance du pays où il doit mener une vie pleine de repos. »

Ce bonheur du Ciel est-il immédiat ou faut-il attendre la fin du monde pour en bénéficier ? Le pape Benoît XII répond car des erreurs avaient surgi sur ce sujet. Les âmes en état de voir Dieu n'ont pas à attendre la résurrection de la chair et le jugement général : toute âme séparée qui n'a plus à être purifiée voit Dieu, et cela depuis la Rédemption acquise par Notre Seigneur Jésus-Christ.

Une autre question se pose : mais comment des âmes humaines, finies, peuvent-elles voir Dieu, infini ? Par nature, l'âme humaine est incapable de s'élever jusqu'à la vision de Dieu. Cela excède ses capacités naturelles, et Dieu relève de l'ordre surnaturel. C'est un peu comme voir en pleine nuit : ça n'est pas possible pour l'œil humain, à moins d'avoir des lunettes spéciales. Pour voir Dieu, c'est Dieu lui-même qui élève les âmes à cette vision, en infusant dans l'intelligence un don, appelé la lumière de gloire. De la même façon que par le baptême, la vertu de foi est infusée dans l'intelligence, de la même façon, pour voir Dieu, il nous faut recevoir la lumière de gloire dans la même puissance de l'âme. Or cette lumière de gloire est donnée comme récompense aux élus morts en état de grâce. Ceux qui n'ont pas fait la volonté de Dieu sur terre, et qui par conséquent n'ont pas la grâce sanctifiante, ne peuvent recevoir cette lumière de gloire, et donc ne peuvent voir Dieu. Et c'est en cela que consiste la plus grande peine de l'Enfer : être privé de la vision de Dieu. Pour toujours.

Mais revenons à notre question de départ : ces saints, qui ont la lumière de gloire et qui voient Dieu, comment peuvent-ils entendre nos prières ? Nous demanderons la réponse à ... un saint, saint Thomas d'Aquin. Il écrit que les saints font du bien sur la terre en qualité d'intercesseurs, de médiateurs entre Dieu et les hommes. « C'est une loi établie par Dieu que les êtres les plus éloignés de Lui, soient ramenés à

Lui par les plus proches. » Les saints ont donc un rôle à jouer pour ramener les hommes de la terre vers Dieu. « Ça n'est pas par impuissance que Dieu se sert d'intermédiaires humains, mais pour une plus grande perfection de l'univers. (...) Certains êtres reçoivent de Dieu non seulement d'être bons en eux-mêmes, mais d'être causes que d'autres le soient. » Cette intercession fait partie du bonheur des saints. « C'est un élément de leur gloire, que de prêter leur assistance à ceux qui en ont besoin pour être sauvés ; ainsi deviennent-ils les coopérateurs de Dieu. » Saint Thomas pose alors la question qui nous intéresse : « Les saints connaissent-ils les prières que nous leur adressons ? » Il répond avec un principe : « L'essence divine est un moyen suffisant pour connaître toutes choses. » Cela signifie qu'en voyant Dieu, on peut, en Dieu, voir toutes choses. Dieu est la cause de toutes choses ? En voyant la cause, on peut voir ses effets. Dieu est le principe de tout ? En voyant le principe, on peut en voir les conséquences. Parce que les saints voient Dieu, ils connaissent, entendent nos prières. Saint Thomas d'Aquin ajoute : « Puisque les saints sont nos intercesseurs, il est évident qu'ils connaissent ce qui est exigé pour cet office, évident par conséquent qu'ils voient en Dieu les vœux, les prières, les pratiques pieuses des humains qui implorant leur secours. »

Le Père Garrigou-Lagrange, dans son livre *L'éternelle vie et la profondeur de l'âme*, écrit : « Chaque saint voit ceux qui sont encore sur la terre ou au Purgatoire et qui ont un rapport spécial avec lui. Par exemple, un père et une mère de famille connaissent les besoins spirituels de leurs enfants qui sont encore ici-bas ; un ami arrivé au but de sa course connaît de même ce qui peut faciliter le voyage des amis qui s'adressent à lui. » Donc oui, saint Christophe que l'on invoque avant de prendre la route, nous entend ! Saint François, saint Joseph et sainte Philomène connaissent les demandes que nous leur adressons, appuyées par l'utilisation d'un cierge.

Aimons donc prier les saints qui nous entendent. En ces temps de crise dans l'Église, soyons rassurés de savoir que nous ne sommes pas seuls, qu'il y a au Ciel *une foule immense que personne ne peut dénombrer* (Ap 7, 9). Prions la Très Sainte Vierge Marie qui a dit à Fatima : « Je suis du Ciel. » Pour la rejoindre et rejoindre les saints, faisons les cinq premiers samedis du mois en l'honneur du Cœur Immaculé. Notre Dame a dit de ceux qui auraient cette dévotion : « Je promets de les secourir à l'heure de la mort, avec toutes les grâces nécessaires au salut. »

Abbé V. GRAVE

Avis du mois de novembre

- **Du 1^{er} au 8 novembre**, les fidèles peuvent gagner chaque jour, aux conditions habituelles, une **indulgence plénière pour les âmes du Purgatoire**, en visitant un cimetière et en priant, même mentalement, pour les défunts. Les conditions habituelles sont : 1) Communier le jour où l'on veut obtenir l'indulgence ; 2) Se confesser dans les huit jours qui précèdent ou qui suivent ; 3) prier, par exemple un Pater et un Ave, aux intentions du Souverain Pontife (qui sont : l'exaltation de l'Église, la propagation de la foi, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et la concorde entre les princes chrétiens).
- **Le 2 novembre**, en raison de la messe chantée de 18h30 pour tous les fidèles défunts, le cours d'Écriture Sainte de 20h00 est supprimé.
- **Dimanche 28 novembre**, après la messe de 10h00, en salle des Clarisses, **grand marché de Noël** : stands apéritif, Éditions du Triomphe, Ateliers des mamans (vêtements, confitures, vin, couronnes, santons), Les créations de l'Aude, Un petit brin de couture et bien d'autres merveilles...

Ephémérides - Novembre 2021

Prieuré Saint Joseph - 17 place Saint Claire - 06300 Nice - 04 93 85 32 44

			NICE Chapelle de la Visitation 17 place Sainte Claire 06300 Nice	CANNES Chapelle St François d'Assise 14 av. François Tuby 06150 Cannes - La Bocca	GRASSE chapelle Saint-Louis 4 avenue Chiris 06130 Grasse
Lu 1	Fête de tous les Saints fête d'obligation	1° Cl	10h00	10h00	18h00
Ma 2	Commémoration de tous les fidèles défunts	1° Cl	11h00 et 18h00 18h30 : messe chantée	11h00 et 11h30 18h00 : messe chantée	
Me 3	De la férie		7h15 et 18h30		
Je 4	St Charles Borromée		18h30		
Ve 5	de la férie 1er vendredi du mois		17h30: heure sainte 18h30: messe	16h45: heure sainte 18h00: messe	
Sa 6	de la férie 1er samedi du mois		17h45 : méditation 18h00 : chapelet 18h30 : messe	17h30 : chapelet 18h00 : messe, suivie de la méditation	
Di 7	24° Dim. après la Pentecôte (5ème après l'Epiphanie)	2° Cl	10h00	10h00	18h00
Lu 8	ferie (4 saints couronnés)		11h30 - 18h30		
Ma 9	Dedicace du Très St Sauveur	2° Cl	11h30 - 18h30		
Me 10	St André Avellin		11h30 - 18h30		
Je 11	St Martin, apôtre des Gaules		11h30 - 18h30		
Ve 12	St Martin 1er		18h30	Abs. Ab. de La Rocque : réunion des Prieurs	
Sa 13	St Didace		18h30	18h00	
Di 14	25° Dim. après la Pentecôte (6ème après l'Epiphanie)	2° Cl	10h00	10h00	18h00
Lu 15	St Albert le Grand		11h30 - 18h30		
Ma 16	Ste Gertrude		11h30 - 18h30		
Me 17	St Grégoire le Thaumaturge		11h30 et 18h30		
Je 18	Dédicace des St Pierre et Paul		11h30 - 18h30		
Ve 19	Ste Elisabeth de Hongrie		18h30	18h00	
Sa 20	St Félix de Valois		18h30	18h00	
Di 21	dernier dim. Ap. la Pentecôte (messe du 24° dim Ap. Pent.)	2° Cl	10h00	10h00	18h00
Lu 22	Ste Cécile		18h30	Absence de M. l'abbé Grave : session d'étude des prêtres	
Ma 23	St Clément 1er		18h30		
Me 24	St Jean de la Croix		18h30		
Je 25	Ste Catherine d'Alexandrie		18h30		
Ve 26	St Silvestre		18h30		
Sa 27	ferie (Médaille Miraculeuse)		18h30	18h00	
Di 28	1° dim. de l'Avent	1° Cl	10h00	10h00	18h00
Lu 29	de la férie (saint Saturnin)		11h30 - 18h30		
Ma 30	St André, apôtre	2° Cl	11h30 - 18h30		

☞ Dimanche 29 novembre à Nice (salle des clarisses), marché de Noël à la sortie de la messe.

☞ A noter par avance : l'adoration nocturne des hommes se tiendra dans la nuit du vendredi 3 au samedi 4 décembre.